

PICUM INFORMATIONS TRIMESTRIELLES

Janvier – Mars 2014

FRONTIÈRES

DÉVELOPPEMENTS DE LA POLITIQUE EUROPÉENNE

DÉVELOPPEMENTS NATIONAUX

SOINS DE SANTÉ

EMPLOI ET CONDITIONS DE TRAVAIL ÉQUITABLES

FEMMES SANS-PAPIERS

ENFANTS ET LEURS FAMILLES SANS-PAPIERS

DÉTENTION ET EXPULSION

PUBLICATIONS ET DOCUMENTATIONS

FRONTIÈRES

GRÈCE / ProAsyl et ECRE demandent l'ouverture d'une enquête après la mort de migrants lors d'une opération de refoulement

Suite à la mort en mer de neuf enfants et trois femmes près de l'île grecque de Farmakonisi le 20 janvier 2014, ProAsyl et le Conseil européen sur les réfugiés et les exilés (ECRE) ont demandé l'ouverture d'une enquête indépendante portant sur un refoulement présumé. D'après les survivants, le navire de gardes-côtes grecs remorquait à grande vitesse le bateau vers la côte turque lorsque le bateau a chaviré. En novembre 2013, ProAsyl a publié un [rapport](#) sur les violations des droits humains survenant lorsque des bateaux sont refoulés.

Source : [ProAsyl et ECRE](#), 22 janvier 2014

ITALIE / Une nomination de Lampedusa pour le Prix Nobel de la Paix 2014

Après la mort en mer de près de 360 migrants le 3 octobre 2013, le journal italien 'Espresso' a lancé une pétition pour nommer Lampedusa pour le prix Nobel de la Paix 2014. Le professeur Elisabeth Eide, de l'Université d'Oslo a écrit, dans une lettre adressée au Comité Nobel norvégien, que de nombreux migrants qui sont parvenus à survivre à la traversée dangereuse de la Méditerranée ont souvent reçu l'aide des habitants de l'île. Environ 20 000 migrants sont morts en mer en tentant d'atteindre Lampedusa durant ces 20 dernières années. 640 personnes sont mortes dans la seule période du 30 septembre au 11 octobre 2013. Parmi elles, au moins 100 enfants.

Sources : [L'Espresso](#), 5 février 2014; [L'Espresso](#), 31 janvier 2014

ESPAGNE / 200 migrants subsahariens traversent les grillages autour de la frontière de Melilla

Environ 200 migrants subsahariens ont escaladé la frontière grillagée autour de l'enclave espagnole de Melilla le 28 février 2014. Cela fait suite à plusieurs autres traversées de frontières impliquant un grand nombre de migrants depuis début 2014. On estime à 500 le nombre de personnes qui ont pénétré dans l'enclave depuis le début de l'année. Cette fois-ci, la garde civile espagnole n'a pas utilisé de balles en caoutchouc, à la suite de l'incident qui a entraîné la mort de 14 migrants subsahariens alors qu'ils tentaient de rejoindre la côte de Ceuta à la nage depuis le Maroc (voir le [Bulletin PICUM du 20 février 2014](#)). Après avoir traversé la grille, les migrants sont allés au Centre de séjour temporaire pour immigrants (CETI), qui était déjà occupé à

plus du double de sa capacité, abritant 1080 migrants sans-papiers. Le Premier ministre espagnol Mariano Rajoy a demandé à l'UE de fournir à l'Espagne et aux autres pays frontaliers européens plus de soutien pour réduire les entrées irrégulières.

Sources : [EFE](#), 28 février 2014; [EFE](#), 28 février 2014

DONNÉES / Nouveaux archivages de décès de migrants

Une nouvelle initiative intitulée "The Migrant Files" ("Les dossiers sur les migrants") vise à consigner les morts de migrants survenues durant leur voyage vers l'Europe depuis 2000. Selon la banque de données, plus de 23 000 migrants ont trouvé la mort depuis l'an 2000. Les données collectées comprennent les décès en mer, les décès provoqués par des actes de violence aux frontières européennes, les décès en détention ainsi que les migrants tués après expulsion vers leur pays d'origine. L'initiative a été fondée par un consortium paneuropéen de journalistes travaillant pour divers médias nationaux et européens et mobilise des données précédemment collectées par le réseau « Unis pour l'action interculturelle » (United for Intercultural Action) entre 1993 et 2012.

Source : [The Migrant Files](#), mars 2014

DÉVELOPPEMENTS DE LA POLITIQUE EUROPÉENNE

COMMISSION EUROPÉENNE / Adoption d'une communication sur la politique de l'UE en matière de retour

La Commission européenne (CE) a adopté le 28 mars 2014 une [Communication sur la politique de l'UE en matière de retour](#) qui souligne la nécessité d'une meilleure application de la directive "Retour" et des politiques sur le retour en général. La Commission souligne le fait que le respect des droits fondamentaux doit être assuré dans leur intégralité dans le cadre de procédures de retour et a affirmé l'intention d'adopter dans l'année un "Manuel sur le retour" présentant des lignes directrices communes, des exemples de bonnes pratiques et des recommandations aux Etats membres, pour que leurs activités liées au retour soient conduites de manière cohérente et en conformité avec les standards internationaux pertinents et avec les dispositifs de protection prévus par la directive sur le retour. L'évaluation comprend également des informations comparatives par pays sur la rétention, y compris les alternatives à la rétention, le contrôle des retours forcés et les effets suspensifs des recours contre les décisions arrêtées dans le cadre de la directive.

Source : Communication de la Commission au Conseil européen et au Parlement européen ; [European Commission Press Release](#), 28 mars 2014

COMMISSION EUROPÉENNE / Consultation auprès des parties intéressées : "Quel avenir pour une Europe ouverte et sûre ?" (An open and safe Europe – what next?)

Succédant au cadre actuel plus connu sous le nom de [Programme de Stockholm](#), l'année 2014 verra l'Union européenne fixer l'agenda pour les années à venir de l'Espace de liberté, de sécurité et de justice (ELSJ), y compris les politiques migratoires. La Direction générale de la Commission européenne chargée des Affaires intérieures (DG Affaires intérieures) a lancé une consultation publique intitulée "Quel avenir pour une Europe ouverte et sûre ?" ("An open and safe Europe – what next?"). Les contributions de divers acteurs sont disponibles [ici](#). La Commissaire aux Affaires intérieures, Cecilia Malmström, a présenté l'avenir des politiques liées aux Affaires intérieures lors d'une conférence le [29 janvier 2014](#).

CONSEIL DE L'EUROPE / L'Espagne condamnée pour avoir refusé l'accès aux soins de santé des migrants sans-papiers

Le Conseil de l'Europe a exprimé son inquiétude concernant les développements législatifs régressifs liés à l'accès aux soins de santé pour les migrants sans-papiers en Espagne, adoptés le 29 janvier 2014. La conclusion fait partie d'un rapport préparé par le Comité européen des droits sociaux (CEDS), qui est chargé d'examiner si les lois nationales sont en conformité avec la Charte sociale européenne. Le 20 avril 2012, le gouvernement espagnol avait adopté un décret royal limitant l'accès aux services de soins médicaux par les migrants sans-papiers uniquement aux soins d'urgence, de maternité et pédiatriques (Voir [PICUM Bulletin 29 mai 2012](#)). Le rapport fait également la liste des autres pays qui violent leurs obligations liées aux soins de santé vis-à-vis des migrants sans-papiers, tels que l'Autriche, la Belgique, la Bulgarie, la République tchèque, le Danemark, la Finlande et la France.

Sources : [El País](#), 29 janvier 2014; [El País English](#), 29 janvier 2014

CONSEIL DE L'EUROPE / Rapport publié après la visite au Danemark du Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe

Suite à sa visite au Danemark du 19 au 21 novembre 2013, le Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, Nils Muižnieks, a publié un [rapport](#) à propos de problématiques particulières liées aux droits de l'homme, y compris les pratiques liées à l'asile et à l'immigration au Danemark. Dans ce pays, il a été signalé que la durée de rétention de migrants peut être prolongée jusqu'à un an dans certains cas. Lors de sa visite du Centre de rétention d'Ellebaek, le Commissaire a été préoccupé en apprenant que, dans certains cas, des personnes particulièrement vulnérables telles que des enfants ou des victimes de

traite y étaient détenues. Le rapport met particulièrement l'accent sur les droits des enfants dans le contexte de l'asile et de l'immigration. Le Commissaire a souligné le fait que souvent les autorités ne prennent pas leur décision dans le meilleur intérêt de l'enfant et refuse le regroupement familial ou expulse l'enfant et les membres de sa famille.

Source : [Conseil de l'Europe](#), 24 mars 2014

PARLEMENT EUROPÉEN / Adoption d'une résolution fixant les règles pour des opérations en mer coordonnées par Frontex

Le Parlement européen a adopté la [résolution fixant les règles de surveillance des opérations coordonnées conjointement par Frontex](#) le 16 avril 2014 par 528 votes pour, 46 abstentions et 88 contre. La commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures du Parlement européen (LIBE) avait voté le 20 février 2014 un [texte de compromis](#) concernant la résolution. Les règles exigent des unités participant à des opérations coordonnées par Frontex d'assurer la sécurité et la dignité des personnes interceptées ou secourues, y compris l'obligation d'identifier les personnes vulnérables, telles que des victimes de traite et des enfants migrants non accompagnés et de leur fournir une assistance adéquate. Entre temps, Frontex a signalé que le nombre d'entrées irrégulières sur le territoire de l'UE avait presque doublé durant le 3^{ème} trimestre de 2013 (42,618) comparé à la même période l'année précédente.

Sources : [Communiqué de presse de la Commission européenne](#), 16 avril 2014; [Frankfurter Allgemeine Zeitung](#), 19 février 2014

PARLEMENT EUROPÉEN / Résolution sur "les femmes migrantes sans-papiers dans l'UE"

Soulignant la nécessité d'un accès égal à la justice et aux services pour toutes les femmes quel que soit leur statut administratif, le Parlement européen a adopté une résolution sur "les femmes migrantes sans-papiers dans l'UE" (« Undocumented Migrant Women in the EU ») le 4 février 2014. La motion pour cette résolution provient d'un rapport d'initiative de la commission des droits de la femme et de l'égalité des genres (FEMM) préparé par la rapporteure Norica Nicolai (ADLE, Roumanie). La résolution appelle les autorités nationales et européennes à s'assurer que le statut d'immigration d'une femme ne l'empêche pas d'avoir accès à un logement décent, à des soins de santé, à l'éducation et à la justice. La résolution recommande également aux Etats membres de distinguer la poursuite judiciaire pour cause de violence des services de contrôle d'immigration, de sorte que toutes les victimes puissent faire état de crimes commis en toute sécurité. Des informations sur les votes des députés européens sont disponibles [ici](#).

PARLEMENT EUROPÉEN / ETUDE / Accès aux refuges des femmes migrantes sans-papiers victimes de violence domestique

Rassemblant des données sur les femmes sans-papiers et les difficultés auxquelles elles sont confrontées pour accéder aux refuges et à une assistance, l'étude intitulée « Accès aux refuges des femmes migrantes sans-papiers qui fuient les violences conjugales : la situation légale et concrète dans les Etats membres » (« Access to shelters of undocumented migrant women fleeing domestic violence: the legal and practical situation in the Member States ») expose la situation dans huit Etats membres de l'UE. L'étude a été menée par le Parlement européen et la DG-Politiques internes de l'Union. Elle présente des recommandations clés aux autorités nationales et aux institutions européennes et peut être consultée [ici](#) en anglais, en français et en allemand.

PARLEMENT EUROPÉEN / Les travailleurs saisonniers non européens ont droit à de meilleures conditions de travail

Le Parlement européen a adopté une nouvelle législation sur les travailleurs saisonniers le 5 février 2014. Les nouvelles lois qui ont été votées à une majorité de 498 votes contre 56, dont 68 abstentions, donneront aux travailleurs saisonniers les mêmes dispositions du droit du travail sur le salaire minimum, le renvoi, les horaires de travail, les jours de congés et les conditions de santé et de sécurité que leurs homologues européens. La nouvelle législation prévoit que toutes les demandes d'entrée sur le territoire européen en tant que travailleur saisonnier incluent un contrat de travail ou une offre de travail officielle spécifiant le salaire, les horaires, ainsi que la preuve que le travailleur aura accès à un logement approprié. Les employeurs ne respectant pas leurs obligations encourront des sanctions et devront dédommager le travailleur saisonnier concerné. Toutefois, les Etats membres garderont le droit de décider du nombre de travailleurs saisonniers qui auront le droit de travailler dans leur pays chaque année et de fixer une période maximale de séjour entre cinq et neuf mois par an.

Sources : [Actualité du Parlement européen](#), 5 février 2014; [EU Observer](#) 6 février 2014

CONSEIL EUROPÉEN / Priorités de la présidence grecque de l'Union européenne

La présidence grecque du Conseil européen a présenté ses priorités aux différentes commissions du Parlement européen durant la semaine du 16 au 23 janvier 2014. Les principales inquiétudes de la présidence grecque dans le domaine des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures comprennent la mise en oeuvre et le fonctionnement du paquet Smart Borders; la situation des migrants et des demandeurs d'asile au sein de l'Union européenne et la montée des mouvements d'extrême droite en Europe. Des discussions au sein de la commission LIBE du Parlement européen ont également mis en exergue les questions de politiques internes comme la montée des partis extrémistes, les violences policières et les mauvaises conditions de rétention des migrants et des demandeurs d'asile en Grèce. Pour plus d'informations sur les programmes et les priorités de la présidence grecque, cliquez [ici](#).

Sources : [European Voice](#), 12 décembre 2013; [Parlement européen Actualité](#), 23 janvier 2014

PUBLICATION / La criminalisation des migrants sans-papiers et de ceux qui les soutiennent

L'Agence des droits fondamentaux de l'UE (FRA) a publié un article sur la criminalisation des migrants sans-papiers le 27 mars 2014. L'article explore les mesures utilisées par les Etats membres pour contrecarrer l'immigration irrégulière. Le rapport analyse quel membre de l'Union criminalise le séjour irrégulier et quel membre criminalise également l'aide aux migrants sans-papiers apportée par d'autres personnes, par exemple en leur fournissant un abri. Pour lire le rapport complet, cliquez [ici](#).

DÉVELOPPEMENTS NATIONAUX

CHYPRE / Un plan d'action pour empêcher et combattre l'immigration irrégulière

Lors d'une conférence de presse à l'occasion du lancement du programme « Sociétés colorées » (Colourful Societies), qui promeut l'intégration des ressortissants des Etats tiers qui résident de manière régulière à Chypre, le Ministre de l'Intérieur, Socratis Hasikos, a présenté un plan d'action pour empêcher et combattre l'immigration irrégulière. M. Hasikos a déclaré que lutter contre l'immigration irrégulière est essentiel pour développer une politique migratoire efficace et aidera à prévenir l'exploitation des travailleurs migrants, ainsi qu'à soutenir le marché du travail.

Source : [InCyprus](#), 12 février 2014

FRANCE / Une nouvelle circulaire appelle aux expulsions systématiques

Juste avant les élections municipales, le 11 mars 2014, le Ministre de l'Intérieur, Manuel Valls, a abordé le sujet de l'immigration irrégulière dans une [circulaire](#) destinée aux Préfets de police de Paris et des Bouches-du-Rhône et aux Préfets de département. Après avoir exprimé sa satisfaction quant à l'efficacité des mesures et services mis en place en 2013, la circulaire demande l'expulsion systématique des migrant-e-s sans-papiers. Les cibles principales sont les demandeurs d'asile qui ont été déboutés. La circulaire précise que le droit aux hébergements d'urgence ne s'appliquera plus à ces derniers.

Source : [Passeur d'hospitalité](#), 16 mars 2014

GRÈCE / Lutter contre la criminalisation et les violences faites aux migrant-e-s en Grèce

Un groupe d'organisations représentant et travaillant avec les migrants et les demandeurs d'asile en Grèce et à l'échelle européenne ont publié le 20 mars 2014 une série de recommandations à l'attention des décideurs politiques européens et d'autres représentants des institutions européennes, appelant à agir de toute urgence pour améliorer la situation des migrants en Grèce. Les recommandations concernent les politiques d'asile et de migration au niveau européen, ainsi que les politiques de justice, d'emploi, d'inclusion sociale et la consultation des acteurs-clés dans ces thématiques. Cliquez [ici](#) pour lire les recommandations.

ALLEMAGNE / Des amendes pour les compagnies aériennes qui transportent des migrants sans-papiers

Les autorités allemandes ciblent de plus en plus les agences de voyages et en particulier, les compagnies aériennes, dans leurs efforts pour dissuader l'immigration irrégulière. L'année dernière, celles-ci ont eu à payer un total de 2,6 millions d'euros d'amendes pour avoir transporté des migrants en situation irrégulière. Chaque cas a été sanctionné d'une amende allant de 1.000 à 5.000 euros. Les pays d'origine ne vérifient pas systématiquement la validité des documents de voyage des passagers. Entre temps, le nombre d'expulsions a augmenté. En 2013, 10.200 personnes ont été expulsées d'Allemagne vers leur pays d'origine, alors que 7.600 expulsions ont été effectuées l'année précédente.

Source : [Süddeutsche Zeitung](#), 18 mars 2014

ALLEMAGNE / Publication du rapport 2012 sur les migrations

L'Office Fédéral pour les Migrations et les Réfugiés a publié les résultats des tendances migratoires en Allemagne pour l'année 2012. Le rapport a été adopté par le Cabinet Fédéral le 15 janvier 2014 et consacre l'un de ses chapitres à l'immigration irrégulière, soulignant que les autorités sont généralement obligées de signaler les migrants sans-papiers aux offices des étrangers ou aux bureaux de police. En accord avec la Loi de transposition des Directives (Richtlinienumsetzungsgesetz) de novembre 2011, les écoles sont exemptées de transmettre de telles données afin que les enfants sans papiers puissent avoir accès au système éducatif. Cette exemption est également étendue à d'autres établissements du domaine éducatif. La police fédérale a enregistré 25.670 entrées irrégulières en Allemagne en 2012. Le rapport est disponible [ici](#) (en allemand).

ITALIE / Le Parlement italien adopte une loi décriminalisant l'entrée et le séjour irréguliers

Le 2 avril 2014, le Parlement italien a adopté un [projet de réforme](#) en loi qui décriminalise l'entrée et le séjour irréguliers. Le 21 janvier 2014, le Sénat italien avait voté l'abolition du crime d'entrée et de séjour irréguliers via l'adoption d'un amendement à la proposition de loi n.925/2014 sur la réforme des procédures de la loi actuelle sur la prison. Selon le nouvel amendement, le séjour et l'entrée irréguliers seront dorénavant considérés comme des infractions administratives et sanctionnées par une expulsion. L'entrée irrégulière sera considérée comme un délit aggravé seulement dans les cas de récidives. Toutes autres

violations des règles administratives des services migratoires (comme par exemple, l'obligation de signalement, l'interdiction de nouvelle entrée, etc.) seront toujours sanctionnées par le droit pénal.

Sources : [Agence France Presse](#), 2 avril 2014; [La Stampa](#), 21 janvier 2014

MAROC / La campagne de régularisation a démarré

Au Maroc, une campagne de régularisation a été lancée le 2 janvier 2014. Celle-ci résulte d'une décision du Roi Mohammed VI datant de septembre 2013 (voir [le bulletin PICUM du 31 octobre 2013](#) (en anglais)). Les migrants en situation irrégulière ont jusqu'au 31 décembre 2014 pour se faire régulariser. Les organisations accueillent favorablement cette initiative mais remarquent que les critères de régularisation sont stricts. Par exemple, les migrants doivent avoir résidé au Maroc pendant au moins cinq ans, avoir été employés au cours des deux dernières années ou doivent pouvoir prouver qu'ils/elles ont vécu-e-s au moins deux ans avec leur époux/épouses. Au total, la campagne devrait concerner entre 25.000 et 30.000 migrants sans-papiers.

Sources : [Radio France International](#) (RFI), 3 janvier 2014; [Jeune Afrique](#), 12 novembre 2013

PAYS-BAS / Amsterdam fournit une assistance médicale et des abris à des migrants sans-papiers

Les efforts de plaidoyer du parti des Verts néerlandais (GroenLinks) ont permis l'approbation par le conseil municipal d'Amsterdam du 13 avril 2014 de porter assistance aux migrants sans-papiers. Le conseil municipal s'est engagé à fournir des abris et des soins médicaux à des migrants irréguliers. De plus, Amsterdam coopérera avec le ROC, le centre éducatif régional. Plus tôt dans la semaine, le conseil municipal a approuvé une motion selon laquelle tous les enfants doivent recevoir du soutien à l'enfance, même s'ils sont sans-papiers.

Source : [GroenLinks](#), 13 mars 2014

ROYAUME-UNI / Le Ministre de l'Immigration démissionne après avoir employé une travailleuse domestique sans-papiers

Mark Harper, le Ministre de l'Immigration du Royaume-Uni, a démissionné le 7 février 2014 après la révélation publique que son employée de maison, engagée en avril 2007, n'avait pas de papiers. Plus récemment, Mark Harper a soutenu une loi à la Chambre des Communes (House of Commons) (voir [le bulletin PICUM du 2 décembre 2013](#) (en anglais)) qui avertit les employeurs de leur devoir de vérifier le statut migratoire de leurs employés, et les propriétaires de leur devoir de vérifier le statut de leurs locataires. Il a également mené la campagne controversée « rentrez chez vous ou risquez de vous faire arrêter » (Go home or face arrest) diffusée dans les transports en commun britanniques au cours de l'été 2013 (voir [bulletin PICUM du 22 août 2013](#) (en anglais)) afin d'exhorter les personnes sans-papiers à quitter le territoire britannique. Entre temps, le Service latino-américain pour les droits des femmes (Latin American Women's Rights Service) qui fait partie d'une coalition plus importante d'ONGs d'Amérique latine au Royaume-Uni (CLAUK – Coalition of Latin American NGOs in the UK), a lancé le 18 mars 2014 une campagne pour montrer sa solidarité et proposer un soutien financier à l'employée de Monsieur Harper. La campagne vise à récolter un minimum de £10.000 pour le Fonds de Défense Juridique (Legal Defence Fund) de l'employée. Plus d'informations sur la campagne sont disponibles [ici](#) (en anglais). Pour signer une pétition appelant Theresa May, Secrétaire aux Affaires Intérieures (UK Home Secretary) du Royaume-Uni, à régulariser le statut migratoire de l'employée de Mark Harper, cliquez [ici](#) (en anglais). Human Rights Watch (HRW) a publié un rapport intitulé "[Hidden Away: Abuses against Migrant Domestic Workers in the UK](#)" (« Dissimulés : les abus contre les travailleurs migrants domestiques au Royaume-Uni ») le 31 mars 2014 qui fournit des données et des témoignages sur la base de plusieurs types d'abus criminels et de droit du travail contre les travailleurs et les travailleuses domestiques au Royaume-Uni.

Sources : [The Guardian](#), 9 février 2014; [International New York Times](#), 9 février 2014

ETATS-UNIS / Le Maire de New-York propose des cartes d'identité municipales aux migrants sans-papiers

Le Démocrate Bill de Blasio, qui a été élu Maire de New York City en novembre 2013, a annoncé dans son premier discours annuel sur l'état de la ville (State of the City address) que New York deviendrait la plus grande municipalité à offrir des cartes d'identité aux habitants de la ville, indépendamment de leur statut de résidence. Il devrait être ainsi plus facile pour les migrants sans-papiers d'ouvrir un compte en banque, de louer un logement, ou d'emprunter des livres à la bibliothèque. Avec cette proposition, M. de Blasio contourne les législateurs fédéraux à Washington D.C., dont les efforts pour promulguer des politiques similaires sont au point mort. De telles initiatives existent dans d'autres municipalités aux Etats-Unis, telles que San Francisco ou Los Angeles.

Source : [New York Times](#), 10 février 2014

SOINS DE SANTÉ

PORTUGAL / Un manuel sur l'accès aux soins de santé pour les non-citoyens

En décembre 2013, l'Administration centrale du système de santé portugais (Central Administration of the Portuguese Health System) a publié un manuel sur l'accès au système de santé pour les personnes étrangères. Le document explique également

les droits et les responsabilités des ressortissants des Etats tiers. Les migrants et résidents temporaires doivent tout d'abord se faire enregistrer auprès de leur autorité locale de santé afin d'obtenir une « carte d'utilisateur ». C'est seulement après cette étape qu'ils/elles peuvent s'inscrire au Service National de Santé (Serviço Nacional de Saúde, SNS). Un titre de résidence fourni par le Service pour les Frontières (Serviço de Estrangeiros e Fronteiras, SEF) est requis pour commencer le processus. Les visas expirés sont également acceptés s'ils sont accompagnés d'une demande de renouvellement. Les migrants qui ne sont pas dans la possibilité de fournir ces documents peuvent toujours recevoir cette carte, mais doivent payer pour obtenir des soins de santé. L'Autorité Centrale insiste sur le fait que les migrants sans-papiers ont un droit d'accès au système de soins portugais. La loi 25 360/2001 ([Despacho 25 360/2001](#)) mentionne que tous les enfants âgés de moins de 16 ans doivent avoir accès aux services de soins de santé fournis par le Service National de Santé. Plus d'informations sont disponibles [ici](#).

Source : [O Povo](#), 28 janvier 2014

ETATS-UNIS / Des femmes enceintes détenues par les autorités de l'immigration

13 femmes enceintes ont été détenues par les services des douanes et de l'immigration (Immigrations and Customs Enforcement (ICE)) dans un centre de détention d'El Paso au Texas d'août à novembre 2013. Malgré les lignes directrices de l'agence selon lesquelles les femmes enceintes ne doivent pas être détenues, à moins qu'elles soient une menace à la sécurité publique ou qu'elles remplissent les critères de la détention obligatoire, ces femmes ont été mises en détention après avoir tenté de traverser la frontière. Certaines ont été relâchées le jour même, alors que d'autres ont été détenues pendant plusieurs semaines. Ces cas ont été portés à l'attention du public par la National Immigrant Youth Alliance. Les défenseurs des droits craignent que ces cas soient illustratifs d'une tendance plus large de l'ICE à détenir des femmes enceintes.

Source : [Fusion](#), 13 décembre 2013

ETATS-UNIS / La législation californienne promeut l'accès aux soins de santé pour les migrants sans-papiers

Ricardo Lara, Sénateur démocrate de la Californie, s'est exprimé en faveur d'une couverture de santé pour les migrants sans-papiers en Californie. Une version de la loi fédérale sur les soins abordables ('Affordable Care Act'), actuellement accessibles aux seuls citoyens des Etats-Unis, devrait également s'appliquer aux migrant-e-s sans-papiers. Ricardo Lara maintient que si la loi fédérale permet un accès au système de santé pour les personnes qui n'ont pas d'assurance, alors le statut d'immigration ne devrait pas être un obstacle. Parmi les 2.6 millions de migrant-e-s irrégulie-re-s en Californie, un million n'ont pas d'assurance. Ricardo Lara travaille avec Health Access, un groupe de plaidoyer, pour créer cette loi sur le système de santé.

Sources : [Los Angeles Times](#), 10 janvier 2014; [Press Telegram](#), 10 janvier 2014

EMPLOI ET CONDITIONS DE TRAVAIL ÉQUITABLES

HONG KONG / Exploitation de travailleurs et travailleuses domestiques

De récents cas de graves abus physiques de travailleurs migrants domestiques ont provoqué des manifestations à Hong-Kong. Erwiana Sulistyarningsih, une travailleuse domestique indonésienne, a quitté Hong Kong le 10 janvier 2014 défigurée après avoir souffert de maltraitements physiques sévères pendant près de huit ans. Le 15 janvier 2014, pendant une manifestation devant l'ancienne agence d'emploi d'Erwiana, un second travailleur domestique indonésien a signalé des maltraitements physiques de la part du même employeur. En 2012, une étude de la Mission pour les Travailleurs migrants (Mission for Migrant Workers) a signalé que 18% des travailleurs migrants domestiques à Hong Kong ont subi des maltraitements physiques.

Sources : [World Time](#), 15 janvier 2014; [World Time](#), 16 janvier 2014

RUSSIE / JEUX OLYMPIQUES / Exploitation de travailleurs migrants

Avant les Jeux Olympiques d'Hiver de Sochi en Russie, de nouveaux rapports publiés le 7 février 2014 ont révélé l'exploitation de travailleurs migrants sans-papiers dans le cadre de la construction des infrastructures des jeux, qui ont coûté 50 milliards d'euros. Des migrants ont témoigné d'avoir travaillé sans contrat et d'avoir été menacés s'ils réclamaient leur salaire après avoir fini leur travail. Un groupe de travailleurs serbes a raconté que les visas qui leur ont été promis étaient expirés, qu'ils vivaient dans des logements surpeuplés sans installation sanitaire suffisante, et qu'ils avaient été arrêtés et détenus. Après plusieurs jours en détention, les travailleurs sont retournés en Serbie après avoir été refoulés et avoir seulement gagné 250 euros.

Sources : [Reuters](#), 5 février 2014; [Human Rights Watch](#), février 2014

ETATS-UNIS / Les migrants sans-papiers autorisés à pratiquer le droit

La Cour Suprême de Californie a décidé le 2 janvier 2014 que Sergio Garcia, 36 ans, qui était entré dans le pays de manière irrégulière et qui a financé son inscription en école de droit par des travaux manuels, sera admis par le barreau de l'Etat et pourra pratiquer le droit. Toutefois, selon la loi fédérale, aucun cabinet d'avocats, aucune entreprise ou agence publique ne pourra l'embaucher. M. Garcia a annoncé qu'il prévoyait d'ouvrir son propre cabinet d'avocats, comme il n'existe aucune loi dans le pays restreignant l'entrepreneuriat. Alors que le Congrès des Etats-Unis reste bloqué sur la révision des lois sur l'immigration, certains Etats ont progressivement accordé des droits aux migrant-e-s sans-papiers pour qu'ils puissent s'inscrire dans l'enseignement supérieur ou obtenir un permis de conduire.

FEMMES SANS-PAPIERS

ESPAGNE / PUBLICATION / Les femmes sans-papiers confrontées à des violences sexuelles en Espagne

La fondation Aspacia (Fundacion para la Convivencia Aspacia) a publié une étude intitulée « Entre la peur et l'absence de protection. Les femmes migrantes sans-papiers confrontées à des violences sexuelles en Espagne » (Entre el miedo y la desprotección. Mujeres migrantes en situación irregular frente a la violencia sexual en España) en novembre 2013. Le rapport présente les obstacles auxquels les femmes sans-papiers font face dans leur accès à la protection et à la justice en Espagne ; en particulier, les discriminations culturelles et structurelles, les barrières à l'accès aux services de soin de santé et les obstacles au signalement des violences sexuelles à cause des risques d'expulsions. Le rapport complet est disponible [ici](#) (en espagnol).

ENFANTS ET LEURS FAMILLES SANS-PAPIERS

BELGIQUE / Les députés du Parlement européen critiquent le gouvernement belge à cause du traitement des migrants sans-papiers afghans à Bruxelles

Le 23 janvier 2014, le chef du groupe parlementaire d'extrême gauche GUE, Gabi Zimmer, avec la députée portugaise Alda Sousa de la même faction, ont annoncé qu'ils feraient circuler une lettre parmi les eurodéputés afin de dénoncer la manière dont sont traités les migrants afghans en Belgique, et de demander au gouvernement de changer sa position selon laquelle le retour de migrants en Afghanistan serait sans danger. Un groupe de migrants afghans sans-abris et sans-papiers, composé par de nombreuses familles, loge en ce moment dans l'église du Beguinage, à Bruxelles. Pendant un discours tenu le 11 février, Gabi Zimmer a dénoncé le manque de services, y compris l'accès aux soins de santé et l'accès à l'eau, dispensés aux migrants, notamment pour les enfants et les familles, qui ne sont pas en mesure de retourner dans leur pays d'origine.

Sources : [EU Observer](#) , 23 janvier 2014 ; [GUE/NGL Letter to Belgian Prime Minister](#) , 7 février 2014

GRÈCE / Le Conseil d'Etat grec a pris une décision contre la naturalisation des enfants nés en Grèce de parents étrangers

Le 6 février 2014, le Conseil d'Etat grec a pris la décision no. 460/2013 de retirer la loi 3838/2010 qui permettait initialement la naturalisation de migrants ayant résidé en Grèce depuis plus de six ans, inscrits dans le système éducatif grec, ou de ceux nés en Grèce en tant que migrants de la deuxième génération. Selon la décision de la Cour, les ressortissants de pays tiers n'auront plus le droit de voter ou d'être élus aux élections municipales, et les enfants nés en Grèce de parents étrangers ne pourront plus acquérir la nationalité grecque sur la base de la durée de leur résidence et du suivi de leur éducation en Grèce.

Sources : [European University Issue](#) , 18 février 2014 ; [Greek Crisis Review](#), mars 2014

PAYS-BAS / Amsterdam à commencer à financer des prestations sociales aux familles monoparentales, sans-papiers ayant des enfants néerlandais

Les enfants néerlandais élevés par un seul adulte qui n'a pas le droit de séjour peuvent maintenant bénéficier des prestations sociales réservées aux familles monoparentales à Amsterdam. Plusieurs autres municipalités aux Pays-Bas ont déjà adopté cette politique. En général, tous les enfants, y compris les enfants sans papiers ont le droit à la protection, à la santé, à l'éducation et à d'autres services élémentaires au Pays-Bas.

Source : [Stichting LOS Newsletter](#), Volume 3 Numéro 24, 9 décembre 2013

PAYS-BAS / Evaluation du Children's Pardon

Environ 3270 demandes de régularisation au total ont été soumises aux Pays-Bas à travers le Children's Pardon, un mécanisme pour régulariser les enfants qui ont résidé aux Pays-Bas depuis plus de cinq ans en continu, avant d'avoir atteint 18 ans et dont les demandes d'asile ont été rejetées auparavant. 1340 demandes ont été accordées au total. Environ 1800 ont été rejetées. Plusieurs cas récents ayant formé un recours contre une décision de rejet concernant le Child Pardon ont abouti positivement.

Source : [Stichting LOS Newsletter](#), Volume 3 Numéro 24, 9 décembre 2013

RAPPORT / Défendre les droits des enfants : une étude globale des institutions indépendantes de droits de l'homme sur les droits des enfants

Le Bureau de recherche de l'UNICEF a publié le premier rapport global des institutions indépendantes de droits de l'homme sur les droits des enfants. Le rapport vise à aider les lecteurs à comprendre le rôle et le potentiel des institutions indépendantes pour la protection des droits de l'homme et des enfants, leurs activités et leur fonctionnement. Il décrit notamment plusieurs

exemples où les institutions indépendantes des droits de l'homme sont intervenues dans des cas de violation de droits des enfants migrants. Pour lire le rapport, cliquez [ici](#).

Sources : [UNICEF Office of Research](#) Décembre 2013 ; [Child Rights Information Network](#) CRINmail 1360, 15 janvier 2014

ETUDE / Eurochild et UNICEF lancent une publication pour inviter l'UE à faire des progrès vers l'aboutissement des droits pour tous les enfants

La publication « [Realising the rights of every child – moving forward with the EU](#) » (« Réaliser les droits de tous les enfants – progresser avec l'UE ») qui a été publiée en février 2014, souligne le rôle actuel et futur de l'UE dans la protection des droits des enfants, à travers une politique et une action interne et externe. Eurochild a publié à la même période son « Discussion paper », intitulé « [Mainstreaming Children's Rights in EU Legislation, Policy and Budget - Lessons from Practice](#) » (« Généraliser les droits des enfants dans la législation, les politiques et le budget de l'UE – Leçons tirées de la pratique »). L'étude présente des orientations sur la façon dont les droits des enfants peuvent être généralisés de manière efficace dans le cadre des politiques internes à l'UE, sur le plan budgétaire et législatif.

ETATS UNIS / Des bourses d'études créées pour des étudiants sans-papiers

L'ancien propriétaire du Washington Post, Donald E. Graham, en association avec le collecteur de fonds pour le Comité National démocratique, Henry R. Muñoz et l'ancien ministre républicain, Carlos Gutierrez, ont créé un [Fonds](#) de 25 millions de dollars pour offrir une bourse d'études à des étudiants sans-papiers. Environ 1000 étudiants vont bénéficier du fonds durant la prochaine année scolaire. Alors que 17 états aux Etats Unis permettent actuellement aux étudiants sans-papiers de payer les mêmes frais de scolarité que les résidents réguliers, ils n'ont pas le droit de recevoir une aide financière de l'Etat. On estime que, chaque année, 65000 étudiants sans-papiers obtiennent un diplôme de l'enseignement secondaire aux Etats Unis.

Source : [Washington Post](#), 4 février 2014

ONU / Demande aux Etats d'éliminer les obstacles qui entravent l'accès des enfants à la justice

Le 16 décembre 2013, le Bureau du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme (OHCHR) a publié un rapport sur « L'accès des enfants à la justice ». Le rapport aborde la nécessité d'établir des procédures de plaintes accessibles au niveau national et international, de fournir aux enfants les conseils et l'assistance nécessaires pour solliciter le système judiciaire et surmonter les obstacles auxquels les enfants doivent faire face pour faire respecter leur droits. Le rapport précise les obstacles que les enfants migrants affrontent pour accéder à la justice et exhorte les Etats à intervenir et à adopter des mesures spéciales de protection. Le rapport est disponible [ici](#) (en anglais, français, espagnol, chinois, arabe et russe.)

ONU / Le Rapport mondial sur la jeunesse met l'accent sur la jeunesse et la migration

Le Rapport Mondial de la jeunesse de 2013 des Nations Unies se concentre sur le thème de la migration et présente une interprétation générale de la situation des jeunes migrants du point de vue des ces derniers. Le rapport, qui est inspiré de leurs vies et de leurs témoignages, souligne leurs inquiétudes, leurs défis et leurs succès. Il met en lumière les défis spécifiques associés à la migration irrégulière des jeunes, ainsi que les conséquences que le statut de migrant irrégulier peuvent avoir sur le bien-être d'une jeune personne dans un pays de destination ou de transit. Le rapport est disponible [ici](#).

ONU / L'Allemagne exhorte au respect des droits des enfants sans-papiers

Le Comité des Nations Unies sur le droit de l'enfant a pris en considération les droits des enfants sans-papiers lors de l'examen périodique de la mise en œuvre de la Convention des droits de l'enfant du 31 janvier 2014. Dans ses observations finales, le Comité a exhorté l'Allemagne d'abroger toute obligation des fournisseurs de services de dénoncer aux autorités de l'immigration les enfants sans-papiers. En outre, le Comité a exprimé sa préoccupation à propos des services de santé qui semblent inappropriés pour les enfants sans-papiers, y compris pour le traitement des maladies graves, les soins de santé préventifs et un soutien thérapeutique psychosocial le cas échéant. Le rapport, qui comprend des recommandations spécifiques quant à l'accès à l'enregistrement des naissances et aux services de santé ainsi que la détention de migrants, est disponible [ici](#).

DÉTENTION ET EXPULSION

FRANCE / Des enfants toujours détenus

Le Président français, François Hollande, lors de sa campagne pour l'élection présidentielle, avait promis de mettre un terme à la détention d'enfants. Toutefois, des cas de détention continuent à se produire sans que le système de contrôle ait été amélioré. Fin janvier 2014, au moins deux autres nouvelles familles et leurs enfants ont été mises en détention. Du 28 au 29 janvier 2014, une femme a été mise en détention à Metz avec ses enfants de quatre mois et de deux ans.

Source : [La Cimade](#), 31 janvier 2014

GRÈCE / Détention d'enfants afghans

Suite à une visite en Grèce et à une inspection au centre de réception nommé Moira, le Groupe des Verts a mis à jour la détention de neuf enfants afghans qui sont restés en détention plus de vingt jours. Celle-ci est une violation directe de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, qui a lieu en Grèce de façon régulière. Entre 2009 et 2012, la Grèce a été condamnée par la Cour européenne des Droits de l'Homme dans le cadre de onze affaires de violation des conditions de vie des réfugiés et des migrants détenus dans les centres de détention.

Sources : [Okeanews](#), 15 janvier 2014 ; UNHCR Greece Press Review : 14 - 17 janvier 2014

ITALIE / Medici per i Diritti Umani divulgue des données sur la rétention des immigrants en Italie

Le 25 février 2014, Medici per i Diritti Umani (MEDU) a divulgué des données concernant l'utilisation administrative de la détention des migrants sans-papiers en Italie en 2013. Ces données indiquent qu'un total de 6016 migrants (5431 hommes et 585 femmes) ont été détenus dans les Centres italiens de rétention pour immigrés (CIE). L'étude conclut que la rétention administrative n'est ni un instrument dissuasif pour la migration irrégulière, ni un instrument efficace pour assurer le retour. L'étude est le résultat de 18 visites effectuées par MEDU dans tout les CIE du territoire italien dans la période 2011-2013. Un résumé du rapport des visites est disponible [ici](#).

Source : [Medici per i Diritti Umani](#), 25 février 2014

PAYS-BAS / Une coalition contre la détention des enfants présente une pétition au Département de la Sécurité et de la Justice

Le 28 janvier 2014, la coalition nommée '[Geen kind in de cel](#)' (Pas d'enfants en détention) dont font partie des organisations telles qu'Amnesty International, Defence for Children, VreemdelingenWerk Nederland ainsi que UNICEF Nederland, a présenté au Département de la Sécurité et de la Justice la publication intitulée « Papa, a-t-on fait quelque chose de mal ? ». Cette publication donne une voix aux enfants et aux familles qui ont été détenus ou qui sont à présent détenus. En plus, elle présente les conséquences à long-terme de la détention sur les enfants. Cliquez [ici](#) pour lire le texte en néerlandais.

Source : [Volkskrant](#), 28 janvier 2014

NORVÈGE / Un nombre record d'expulsion en 2013

La Norvège a expulsé un nombre record de migrants sans-papiers avec 5198 expulsions en 2013, ce qui représente une hausse de 31 % comparée à 2012 (3958 expulsions). Les raisons évoquées pour justifier l'expulsion sont notamment liées à la violation de la loi sur l'immigration ; Nigériens et Afghans sont les deux principaux groupes de migrants expulsés.

Source : [The Local](#), 27 janvier 2014

RAPPORT / Une recherche révèle les défauts de la Directive sur le retour de l'UE en Espagne, en Italie et à Chypre

Entre août 2011 et janvier 2014, un groupe mixte d'organisations de la société civile a conduit une recherche sur la mise en œuvre de la Directive Retour de l'UE (2008/115 EC) en Italie, à Chypre et en Espagne. L'objectif principal de cette recherche était d'étudier les conditions dans lesquelles les migrants sont détenus dans ces trois pays. Le rapport du projet intitulé "[At the Limen. The implementation of the Returns Directive in Italy, Cyprus and Spain](#)" a identifié plusieurs infractions de la Convention européenne des droits de l'homme ainsi que des infractions aux dispositions de la Directive « Retour », concernant la détention des migrants dans les trois pays. La détention n'est en effet pas un dernier recours, mais est devenue une norme de détention à long terme. Les migrants sont également privés de leur liberté dans des cas où la déportation ne peut être effectuée, les enfants et autres groupes particulièrement vulnérables sont détenus, et les migrants sont détenus aux côtés de prisonniers ordinaires coupables de crimes.

Source : [KISA](#), janvier 2014

ROYAUME-UNI / Préoccupations concernant les effets de la détention administrative sur les femmes migrantes

Un rapport de l'organisation Femmes pour Femmes Réfugiées, intitulé '[Detained: Women Asylum Seekers Locked Up in UK](#)', relève que presque un tiers des femmes, qui en 2012 ont demandé l'asile au Royaume-Uni, ont été détenues. Suite à un entretien mené sur un échantillon de 46 femmes migrantes dans des centres de détention pour migrants, la recherche a dénoncé que 93% des femmes sont déprimées, 85% ont des sentiments d'anxiété, plus de la moitié ont pensé à se suicider et plus d'une sur cinq a essayé de se tuer. Une pétition en ligne a été adressée à la Ministre de l'Intérieur britannique Theresa May, suivant l'initiative d'une fille de treize ans d'une femme sans-papiers, toutes les deux détenues à Yarl's Wood. Elle demande que le gouvernement mette un terme à la détention des femmes qui ont demandé asile au Royaume-Uni, ainsi que celui-ci mène des enquêtes sur les allégations faisant état d'abus de la part du personnel. La pétition est disponible [ici](#).

CARTE / Lancement du site internet interactif avec la cartographie des camps de détention des migrants en Europe

Le 13 décembre 2013, Migreurop a lancé une cartographie interactive et dynamique de [mapping of the detention of migrants in Europe and beyond](#) (cartographie des camps de détention des migrants en Europe et au-delà). Le nouveau site internet a pour but de documenter les lieux, formes et conditions de l'enfermement des étrangers et leurs conséquences humaines dramatiques; de faciliter l'accès aux informations concernant les lieux de détention d'étrangers et le contact avec les personnes détenues. Selon Migreurop, il y a 393 camps qui retiennent des migrants dans les Etats membres de l'UE et dans les pays qui

ont demandé d'adhérer à l'UE, dans ceux qui remplissent les conditions pour la Politique Européenne de Voisinage (PEV) et dans certains pays qui ont participé aux politiques européennes en matière de migration du 2011 au 2013. Pour plus d'informations sur Migreurop, cliquez [ici](#).

PROJET / La détention inutile des migrants qui ne peuvent être renvoyés

Le projet du groupe de travail mixte d'organisations de la société civile nommé « Un coup d'œil sur l'histoire : la question des migrants en détention qui ne peuvent être renvoyés » essaye de faire prendre conscience du sort des migrants qui ne peuvent être renvoyés et invite les politiciens, au niveau national et au niveau européen, à mettre un terme à leur détention et à trouver des solutions alternatives. Le projet fait référence à un cas d'étude sur l'expérience de 39 migrants qui ne peuvent être renvoyés dans des pays de l'UE et publie le rapport intitulé "[Point of no return. The futile detention of unreturnable migrants](#)". Pour plus d'information sur le projet, cliquez [ici](#).

PUBLICATIONS ET DOCUMENTATIONS

CONCOURS VIDÉO / PLURAL + 2014 appel pour soumission

[PLURAL+](#) est un festival vidéo pour les jeunes. Une initiative conjointe de l'Alliance des civilisations ONU (UNAOC), de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et plus de 50 organisations partenaires pour organiser le festival et encourager les jeunes à s'exprimer au sujet de la migration, de la diversité et de l'inclusion sociale. Pour soumettre une vidéo, les participants doivent avoir entre 9 et 25 ans. Chacun des 3 gagnants du prix PLURAL+ recevra une prime en espèces de 1000 \$ et les trois producteurs seront invités à New York pour participer à la cérémonie de remise des prix. La date limite de dépôt des candidatures pour le 2014 est le 27 juin. Pour plus d'informations cliquez [ici](#).